

*ARDEAR Occitanie
Maison paysanne de l'Aude
Marché Paysan
Terre de Liens
Bio Occitanie
InPACT Occitanie
Confédération Payssane Occitanies
OC.T.AVE.S.*

Le 18 juin 2021

Objet : Demande d'engagements sur l'installation agricole

Mesdames, Messieurs,

Vous avez bien voulu m'adresser votre demande d'engagement pour l'installation. Comme vous le savez, puisque vos réseaux accompagnent d'années en années de plus en plus de projets, l'installation en Occitanie est particulièrement dynamique. A ce titre les installations en DJA ont progressé fortement. Il y avait 460 en 2016, il y en a eu 658 en 2020 auxquelles s'ajoutent les installations « hors » DJA soutenues par le Pass Installation dispositif régional particulièrement dynamique pour ce qui concerne les installations progressives et les installations plus tardive.

A ce titre, je souhaite que tous les moyens soient mis en œuvre pour arriver en 2028 à l'objectif « 1 installation pour 1 départ ». Nous sommes proche de cet objectif et je crois que la préoccupation majeure de la déprise concerne aujourd'hui l'ensemble des OPA mais aussi l'ensemble de leurs territoires qui notamment via les PAT proposent de nouvelles politiques d'installation innovantes et attractives.

Comme vous le savez, je considère qu'il n'y a pas de différence de valeur entre les différents modèles d'installations et à ce titre nous avons porté un regard attentif à l'accompagnement du plus grand nombre. Je crois qu'en la matière l'Occitanie a été plutôt une région en pointe ces 6 dernières années. Je souhaite que nous amplifions ce mouvement considérant que le renouvellement des générations est une des enjeux majeurs des prochaines années. Ainsi, je souhaite mettre en place une politique foncière volontariste via la mise en place d'une foncière pour les nouveaux installés. L'accès au foncier étant le frein le plus puissant à l'installation.

Aussi, concernant votre première question, si le cadre national reste identique concernant la nature même de la notion de DJA, je souhaite que soit conservé l'âge limite de 40 ans. Pour autant, étant donné le nombre croissant d'installations plus tardive que ce soit dans le cadre familial ou hors cadre familial, je souhaite que soit clairement renforcé le dispositif du PASS installation (réservé aux candidats non éligibles à la DJA). Ces critères pourront évoluer sur la question de l'âge mais aussi sur le plafond d'aide. Ces éléments pourront faire l'objet d'une discussion collégiale lorsque les arbitrages nationaux sur la DJA seront rendus. Quoiqu'il en soit nous serons au rendez-vous concernant l'installation tant sur le plan des dispositifs que sur le plan budgétaire.

Si le Gouvernement laissait davantage de place à la redéfinition des modalités et de la notion de DJA et JA, la Région prendrait alors toute sa place pour faire valoir ses spécificités notamment sa part de plus en plus importante d'installation hors cadre familial, d'installation progressive ou sur des systèmes peu capitalistiques.

Concernant les deux derniers engagements de votre proposition, j'y souscris pleinement. Je me suis particulièrement mobilisée pour que les Régions obtiennent (au-delà des mesures surfaciques du second pilier) des moyens pour assurer la transition. J'ai obtenu du ministre une enveloppe nationale de 20 millions d'euros supplémentaire pour ce faire.

Enfin, sur votre dernière proposition, la Région mobilisera 12 millions d'euros dans le cadre du CPER pour le financement des PAT. Je souscris aussi à votre proposition sur le LEADER en espérant avec vous très une simplification dans l'administration de ces mesures. Cette simplification que je souhaite voir traduite dans l'ensemble des mesures du deuxième pilier en gestion régionale et pour laquelle l'avis des professionnels sera recueilli dès l'automne 2021.

Recevez, mesdames, messieurs mes meilleures salutations.

Carole Delga
Pour l'Occitanie en Commun

